

CERTIFICAT DE NON-CESSION

JE SOUSSIGNE :

DECLARE :

- QUE LES OBJETS REPRIS A L'INVENTAIRE CI-JOINT ET DONT JE SOLLICITE L'ADMISSION EN FRANCHISE, SONT MA PROPRIETE DEPUIS PLUS DE 6 MOIS ET SONT BIEN DESTINES A MON USAGE PERSONNEL.
- AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES INTERDICTIONS FIGURANT A L'ARTICLE 34 DE L'ARRETE DU 30 DECEMBRE 1983, AUX TERMES DUQUEL LES OBJETS EN FRANCHISE NE PEUVENT :
 1. ETRE AFFECTES A D'AUTRES USAGES QUE CEUX EN VUE DESQUELS LA FRANCHISE EST ACCORDEE
 2. ETRE CEDES OU PRETES A TITRE GRATUIT OU ONEREUX, PENDANT UN DELAI DE 12 MOIS, COMPTE A PARTIR DE LA DATE D'ENREGISTREMENT DE LA DECLARATION DE DOUANE D'IMPORTATION, SANS QU'AIENT ETE ACQUITTES LES DROITS DE DOUANE ET TAXES EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA CESSION ET DU PRET ;

FAIT A

DATE ET SIGNATURE